



Mairie de Heiligenberg  
47, rue Neuve  
67190 HEILIGENBERG

HEILIGENBERG, le 18 mars 2020

tél. : 03 88 50 00 13

fax : 03 88 50 32 72

e-mail : [mairie@heiligenberg.fr](mailto:mairie@heiligenberg.fr)

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Conformément à l'annonce du Président de la République, notre pays vit désormais une situation extrêmement grave et inédite depuis des générations.

Des mesures visant à limiter au maximum et le plus possible la propagation du coronavirus / Covid-19 sont entrées en application depuis hier mardi 17 mars à midi. Je vous ai d'ors et déjà fais parvenir un formulaire d'attestation de déplacement dérogatoire afin que, même pour les personnes souhaitant se déplacer et qui ne disposeraient pas de moyen d'imprimer ce document, vous puissiez le faire conformément à la nouvelle réglementation.

Ce document est par ailleurs téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur et sur le site de la commune. Il vous permettra de justifier vos déplacements les plus impérieux et nécessaires, eu égard aux mesures de confinement. Si vous ne disposez pas d'imprimante, la commune pourra vous en fournir quelques exemplaires sur demande. Il est également possible de reproduire cette attestation à la main sur papier libre en indiquant simplement la raison de votre déplacement.

Ce document est aussi disponible à l'Agence Postale Communale. Ces attestations peuvent être réutilisées en recto-verso. Elles peuvent également être réutilisées en rayant l'ancienne date et en inscrivant la date du jour de sortie. Pour mémoire, les horaires de la poste sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 13H30 à 16H, mercredi de 9H à 11H, et samedi de 8H à 10H.

En outre, j'ai l'honneur de vous informer que l'équipe municipale reste à votre service durant cette crise. Le secrétaire de mairie sera présent en mairie aux horaires habituels, à savoir du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H et de 13H à 16H30. Néanmoins, la situation nécessite quelques aménagements. Ainsi, toute demande devra être faite par téléphone au 03.88.50.00.13., par le biais du formulaire « contact » du site Internet, ou par mail à l'adresse [mairie@heiligenberg.fr](mailto:mairie@heiligenberg.fr). La possibilité d'accueil en mairie sera conservée mais uniquement sur rendez-vous, et dans le cas où il ne serait pas possible de répondre à distance à la demande d'un habitant.

Une nouvelle page internet a été créée sur le site de la commune afin de centraliser au mieux toutes les informations concernant ce sujet grave, et de pouvoir ainsi les communiquer à la population afin qu'elle puisse disposer de toutes les informations.

Cependant, pour les personnes ne disposant pas d'internet, n'hésitez pas à contacter la mairie ou vos proches afin de vous tenir informé de l'évolution éventuelle de la situation.

D'une manière générale, je n'hésiterais pas à vous tenir informé par courrier déposé dans votre boîte aux lettres.

Nous vous rappelons également qu'un système d'alerte SMS a été mise en place il y a quelques temps déjà. Pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits, n'hésitez pas à le faire par le biais du site Internet de Heiligenberg.

Votre mairie, malgré les restrictions mises en place qui nécessitent un peu d'adaptation, restera à votre service. N'hésitez pas à la contacter par les moyens indiquées ci-dessus en cas de besoin.

Nous espérons que ces premières informations vous seront utiles. Nous formons surtout le vœu que vous-même et vos proches passerez sans encombres cette période difficile, que ce soit au point de vue de la santé bien sûr, mais également en ce qui concerne toutes les répercussions que ce confinement impliquent, notamment sur le plan professionnel.

Nous vous souhaitons à tous bon courage, et ne doutons pas que cette épreuve sera l'occasion de montrer une fois encore votre solidarité des uns envers les autres, tout en sachant que vous pouvez compter sur le soutien de votre municipalité.



Votre Maire,  
Guy ERNST